

Image not found or type unknown



Une question parmi tant d autre,

Par **bruno410**, le **30/04/2009** à **23:55**

Bonjour, rnje suis propriétaire d'un terrain de 1200m2 sur lequel j'ai construit un batiment déclaré comme célier. Je compte habiter celui ci . rnJe risque quoi? comment faut-il que je le déclare?rnde plus j'envisage dans qqles années construire une maison sur ce terrain (maison principale). rnMerci d'avance pour votre réponse